

Renseignements pratiques

DROITS D'INSCRIPTION Tarif normal : **150 € TTC**
*Gratuit pour les professeurs, maîtres de conférences, étudiants,
jeunes chercheurs de l'université de Strasbourg*

✉ Contact :
fru6703-contact@unistra.fr

✉ Inscription en ligne :
<http://europa-cnrs.unistra.fr>
<http://www.ceipi.edu>

LIEU DU COLLOQUE

Nouveau Patio - 20a rue René Descartes - 67000 Strasbourg
Amphi Alain Beretz

ACCÈS DEPUIS L'AÉROPORT

Prendre le train jusqu'à la gare centrale de Strasbourg

ACCÈS DEPUIS LA GARE

Tram C direction Neuhof Rodolphe Reuss
Arrêt « Université »

MANIFESTATION VALIDÉE AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE DES AVOCATS

N° déclaration d'activité : 4267 04090 67

Partenaires



Projet : Droit des robots
et autres «avatars» de l'humain



Conception : Aurélie Kraft - FRU 6703

Les lois de la robotique d'Asimov et le Droit

Conférence

retransmise en direct
sur la chaîne YouTube de l'Université de
Strasbourg

26 avril 2019 | 14h-18h

Nouveau Patio,
20a rue René Descartes,
67000 Strasbourg

Direction scientifique :
Franck Macrez

Organisé par



Centre d'études internationales
de la propriété intellectuelle | CEIPI
Université de Strasbourg

**« loi Zéro : Un robot ne peut pas porter atteinte à l'humanité, ni, par son inaction, permettre que l'humanité soit exposée au danger ;
première Loi : Un robot ne peut porter atteinte à un être humain, ni, restant passif, permettre qu'un être humain soit exposé au danger, sauf contradiction avec la Loi Zéro ;
deuxième Loi : Un robot doit obéir aux ordres que lui donne un être humain, sauf si de tels ordres entrent en conflit avec la Première Loi ou la Loi Zéro ;
troisième Loi : Un robot doit protéger son existence tant que cette protection n'entre pas en conflit avec la Première ou la Deuxième Loi ou la Loi Zéro. »**

14h Début des travaux

Mot de bienvenue

Jeanne-Marie Tufféry-Andrieu, Doyen de la Faculté de droit, Université de Strasbourg et Yann Basire, Maître de conférences au CEIPI, Directeur de la Section française du CEIPI

Présidence : Laurence Dreyfuss-Bechmann, Avocate au barreau de Strasbourg, cabinet Fidal

Introduction : Les lois de la robotique, modèle pour le système juridique ?

Franck Macrez, Maître de conférences au CEIPI, Université de Strasbourg

1.- « Le robot, responsable ? »

Nathalie Nevejans, Maître de conférences en droit privé à l'université d'Artois, auteure du « Traité de droit et d'éthique de la robotique civile », LEH éditions

Reprise des travaux

2.- « Le robot, obéissant ? »

Ugo Bellagamba, écrivain, Maître de conférences en Histoire du droit et des institutions, Université de Nice

Pause café

3.- « Le robot, entité autonome ? »

Jean-Marc Deltorn, Docteur en physique théorique, doctorant en droit au CEIPI, responsable de l'Intelligence artificielle à l'Office européen des brevets

0.- « Le robot : Satanas Ex Machina ? »

Alexei Grinbaum, physicien, philosophe, CEA Paris-Saclay, auteur de « Les Robots et le mal », Desclée de Brouwer, 2019

Propos conclusifs : l'œil du praticien

Gilles Vercken, Avocat aux barreaux de Paris et Strasbourg, Cabinet Vercken et Gaullier

Échange avec le public

18h Fin des travaux

Verre de l'amitié